

URBAN TRAIL DE SOMMIERES

Règlement de l'épreuve

Table des matières

ARTICLE 1 ORGANISATEUR	2
ARTICLE 2 EPREUVES	2
ARTICLE 3 CONDITIONS DE PARTICIPATION	2
Certificat médical	2
Licences	2
Limite d'âge :	2
Matériel obligatoire	3
ARTICLE 4 INSCRIPTIONS	3
Modalités	3
Tarifs	3
Revente de dossards	3
ARTICLE 5 DEROULEMENT DE L'EPREUVE	4
Retraits des dossards	4
Départs	4
Barrières horaires	4
Abandons	4
Ravitaillement	4
Animaux	4
Disqualification	4
ARTICLE 6 ASSURANCE	4
ARTICLE 7 CLASSEMENTS	5
Récompenses :	5
ARTICLE 8 SECURITE	5
ARTICLE 9 DROITS A L'IMAGE	6
ARTICLE 10 ANNULATION	6



ARTICLE 1 ORGANISATEUR

L'UTS – Urban Trail de Sommières est une course hors stade organisée par l'association SOMMIERES ATHLETISME COURSE NATURE. L'organisateur peut être contacté par courriel à l'adresse sommieres.coursenature@gmail.com ou par le site Internet www.urban-trail-de-sommieres.fr ou par téléphone au 06 75 23 86 60 (Laurent PANAROTTO – Président de SOMMIERES ATHLETISME COURSE NATURE).

ARTICLE 2 EPREUVES

L'UTS se déroulera le dimanche 03 mai 2026 à Sommières (30) sur un parcours principalement urbain.

PARCOURS 18km :

Distance : 18 km
Dénivelé : 300 m d+
Horaire de départ : 9H00

PARCOURS 10km

Distance : 10 km
Dénivelé : 200 m d+
Horaire de départ : 10H00

COURSES ENFANTS :

Courses non chronométrées : 300m – 600m – 1200m (horaires à définir)

ARTICLE 3 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les inscriptions sont validées si elles accompagnées :

- du paiement complet de l'inscription
- de l'acceptation du présent règlement de l'épreuve
- de l'autorisation parentale pour les mineurs
- de la fourniture du justificatif médical (licence, PPS, certificat médical)

Pass prévention santé

Pour l'inscription aux courses chronométrées, la présentation d'un PPS (Pass Prévention Santé) en cours de validité est obligatoire.

Licences

Les titulaires de licence FFA ou de fédération agréés sont autorisés à participer sur présentation d'une licence en cours de validité à la date de la manifestation.

Limite d'âge :

18 km : Restriction d'âge fixée à 18 ans minimum à la date de l'épreuve

10 km : Restriction d'âge fixée à 16 ans minimum à la date de l'épreuve



Courses enfants :

300 m : enfants nés en 2019 et 2020

600 m : enfants nés en 2017 et 2018

1200 m : catégorie poussins enfants nés en 2015 et 2016

Matériel obligatoire

18 km : Une réserve d'eau de 500ml est obligatoire

ARTICLE 4 INSCRIPTIONS

Modalités

Les inscriptions aux différentes épreuves chronométrées sont possibles sur le site Internet <https://www.endurancechrono.com/> ou directement sur place le jour de l'épreuve.

Les inscriptions en ligne sont acceptées jusqu'au 01 mai 2026.

Tout dossier incomplet sera mis en attente jusqu'au 19 avril 2026 et sera automatiquement annulé après cette date sans complétude.

Les inscriptions aux courses enfants seront prises le jour de l'épreuve directement sur place.

Tarifs

18 km : 20€

10 km : 12€

Courses enfants : gratuit

Ces tarifs ne tiennent pas compte des éventuels frais bancaires ou des frais opérés par le prestataire d'inscriptions en ligne.

L'inscription à l'une des épreuves donne droit à la remise d'un cadeau aux participants lors de la remise des dossards sous réserve de disponibilités.

Revente de dossards

La revente de dossards est interdite. Toute inscription engage personnellement son auteur.

Le transfert de dossard pour non-participation à l'épreuve est soumis à l'autorisation de l'organisateur. La demande doit être formulée par écrit à sommieres.coursenature@gmail.com au moins 10 jours avant le début de l'épreuve.



ARTICLE 5 DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Retraits des dossards

Les dossards pourront être retirés au départ de la course situé :

ESPACE HENRI DUNANT
Rue Eugène ROUCHE
30 250 SOMMIÈRES

Le samedi 02 mai 2026 de 11H00 à 18H00

Le dimanche 03 mai jusqu'à 15 minutes du départ

Départs

Les départs sont organisés en mass-start. Aucun sas de départ par temps prévisionnel n'est prévu.

Barrières horaires

Il n'y a pas de barrières horaires sur l'épreuve.

Un serre-file accompagnera les derniers participants sur le parcours pour s'assurer du retour de tous les compétiteurs jusqu'à l'arrivée.

Abandons

Tous participants qui seraient contraints à l'abandon doivent immédiatement se signaler aux organisateurs pour être déclaré hors course et pris en charge pour le rapatriement jusqu'à l'arrivée

Ravitaillement

1 ravitaillement solide et liquide sur le 18km

1 ravitaillement liquide sur le 10km

Ravitaillement solide et liquide à l'arrivée pour tous

Animaux

Les animaux, même tenus en laisse, sont interdits sur le parcours pendant la durée de l'épreuve.

Disqualification

Les participants peuvent être disqualifiés par l'organisateur pour non-respect du présent règlement, mais aussi en cas de comportement anti sportif :

- non-respect de l'intégralité du parcours
- absence de dossard
- non-respect de l'environnement ou du milieu naturel (abandon de détritus)
- non-respect des bénévoles, des participants et des organisateurs



ARTICLE 6 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une police d'assurance responsabilité civile organisateur.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problèmes de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'association SOMMIERES ATHLETISME COURSE NATURE en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

ARTICLE 7 CLASSEMENTS

Les épreuves seront chronométrées par le prestataire ENDURANCE CHRONO qui fournira des puces électroniques sur chaque dossard.

Le prestataire affichera les classements à l'issue de l'épreuve. Les classements officiels seront mis en ligne sur le site Internet du prestataire au plus tard 24h après la fin de l'épreuve.

Récompenses :

Les participants, régulièrement classé sur l'épreuve, arrivés aux classements indiqués dans le tableau ci-dessous seront récompensés lors de la cérémonie de remise des prix.

	10km		18km	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
SCRATCH	1 – 2 - 3	1 – 2 - 3	1 – 2 - 3	1 – 2 - 3
CADETS	1	1		
JUNIORS	1	1	1	1
ESPOIRS	1	1	1	1
SENIORS	1	1	1	1
MASTER M0	1	1	1	1
MASTER M1	1	1	1	1
MASTER M2	1	1	1	1
MASTER M3	1	1	1	1
MASTER M4	1	1	1	1
MASTER M5	1	1	1	1
MASTER M6	1	1	1	1
MASTER M7	1	1	1	1
MASTER M8	1	1	1	1
MASTER M9	1	1	1	1
MASTER M10	1	1	1	1



ARTICLE 8 SECURITE

L'organisation met en place un dispositif de sécurité adapté aux conditions de course et au nombre de participants.

Des signaleurs seront présents sur le parcours pour guider les participants et intervenir en cas de besoin.

Les services de secours du SDIS et la gendarmerie seront informés de la tenue de la manifestation.

ARTICLE 9 DROITS À L'IMAGE

La participation à l'épreuve implique de plein droit l'accord pour l'utilisation des images audiovisuelles ou fixes par l'organisateur dans un but informatif ou promotionnel

ARTICLE 10 ANNULATION

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute autre raison indépendante de la volonté des organisateurs, la manifestation devait être annulée, les frais d'inscription seront restitués à chaque participant déduction faite des frais fixes inhérents à l'organisation (animations, chronométreur, denrées périssables...). Aucune indemnité ne pourra être versée.

Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de programmer la manifestation à une date ultérieure. Le choix sera laissé à chaque concurrent de maintenir son inscription pour la nouvelle épreuve ou de demander le remboursement.